

Date de convocation

Le 04/02/2026

Les membres du C.C.A.S. de cette Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à l'espace Séniors Acampado, avenue Charles de Gaulle, sous la présidence de : **M. Louis DRIEY**, président du CCAS.

Présents : M. Louis DRIEY, Mme Françoise CARRERE, Mme Brigitte MACHARD, Mme Gilberte LAVESQUE, Mme Chantal COUDERC, Mme Françoise GRANDMOUGIN, Mme Yasmina VAUDRON, M. Jean BRISSET, M. Roger VINCENT, M. Olivier CALAY-ROCHE.

Procuration : M. Philippe PATITUCCI à Mme Gilberte LAVESQUE.

Délibération N°1
Rapport d'Orientation
Budgétaire 2026

Absents: Mme Sabine FERRUCCI, Mme Laurence TURCHINI, Mme Evelyne DEVALQUE, M. Gaëtan FLORES.

Rapporteur : Mme Françoise GRANDMOUGIN.

Chaque année, un rapport sur les orientations budgétaires du CCAS est inscrit à l'ordre du jour du Conseil d'Administration.

Conformément à l'article 106 de la loi NOTR(e) du 7 août 2015, le CCAS a par délibération adopté le référentiel M57.

Dès lors, par l'application de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présentation des orientations budgétaires intervient dans un délai des Dix semaines précédant l'examen du budget.

Les dispositions du présent article, s'appliquent aux Ets publics administratifs des communes de 3500 habitants et plus, tel que le CCAS.

A cette occasion, les membres du Conseil doivent prendre connaissance et débattre des choix opérés pour l'exercice budgétaire à venir et des mesures envisagées pour équilibrer les dépenses et les recettes de fonctionnement.

Il est précisé que la présente délibération ne fait l'objet d'aucun vote du Conseil d'administration et qu'elle doit seulement se concrétiser par un débat sur les principales orientations budgétaires du CCAS.

Le rapporteur entendu,

Le Conseil d'administration délibère et prend acte des orientations budgétaires prévues pour 2026.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

 Centre Communal
d'Action Sociale
(CCAS)
Le Président
Louis DRIEY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400919-20260209-026-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2026

Publication : 12/02/2026

Pour l'autorité compétente par délégation, le Président, Louis DRIEY



Centre Communal
d'Action Sociale
(CCAS)
Le Président

Rapport d'orientations budgétaires 2026

Centre Communal d'Action Sociale

Le rapport d'orientations budgétaires constitue l'un des moments phare du CCAS. L'objectif de ce rapport est d'éclairer les élus de la commission afin d'engager une discussion sur les orientations budgétaires à venir même si ces dernières, compte tenu du renouvellement des instances institutionnelles, seront fort limitées et circonscrites aux actions déjà suivies.

Le rapport donne lieu à une délibération ayant pour seul objet de prendre acte de la tenue de ce débat.

Il est également rappelé les obligations de transparence liées à ce document : il doit être communiqué en intégralité au public notamment par une mise en ligne sur le site internet communal.

Éléments de contexte :

L'inflation sur l'alimentaire et l'énergie à hauteur de 0.8% va continuer à se répercuter sur notre budget 2026 par une augmentation de nos dépenses en secours d'urgence.

Les demandes d'aides diverses ne diminuent pas. Elles concernent toujours, les retards de paiements de facture d'énergie, d'eau et du soutien alimentaire qui ont été les principales demandes pour 2025.

Nous constatons toujours une paupérisation de certains de nos administrés, en particulier des mères célibataires, des personnes âgées isolées, des personnes en perte d'emploi, ainsi que de certains nouveaux arrivants.

Analyse des résultats :

Afin d'avoir une vision plus juste de la situation comptable et budgétaire du CCAS, le budget 2026 reprend les résultats suivants tels qu'ils ressortent du compte de gestion comptable.

Recettes 2025 : 27 115,00€ €

Dépenses 2025 : 26 266,08 €

Excédent 2025 : 848,92 €

- Résultat de clôture 2024 :	15 225,43€
- Résultat de l'exercice 2025 :	848,92€
- Résultat de clôture 2025 :	16 074,35€ –

Les dépenses de gestion courante :

Chapitre 011

Fournitures de petit équipement, fournitures administratives, documentation générale et technique, autres frais, fêtes et cérémonies, affranchissement.

Dépenses 2025 : **5 398,76 €**

Prévisions 2026 : **10 040,00 €**

Pour 2025 et comme les années antérieures, les bons d'achat de 25 € ont été pris en charge sur le budget communal.

Charges du personnel :

Chapitre 012

6451 - Assurances bénévoles URSSAF

Dépenses 2025 : **0 €**

Prévisions 2026 : **80,00€**

Charges de gestion courante :

Chapitre 65

Autres contributions obligatoires

Nous renouvelons tous les ans une convention (FDUSL) auprès du Conseil Général de Vaucluse, qui nous aide financièrement, auprès de l'EDF, de la SAUR, et du fond de solidarité logement (avance sur caution et abonnement branchement en eau et électricité).

6558 - Convention annuelle

Dépenses 2025 : **2 450,83 €**

Prévisions 2026 : **2 600,00 €**

Secours d'urgence :

65133 - GAZ, EDF, SAUR, fuel, bois de chauffage.

Pour EDF et la SAUR, la prise en charge est d'une fois par an à hauteur de 200 € si la personne ne rentre pas dans les critères de la commission du FIE.

Dépenses 2025 : **1 935,62 €**

Prévisions 2026 : **5 000,00 €**

Aides :

65134 -Aides alimentaires pour une durée (3 mois à 6 mois) par l'intermédiaire des épiceries solidaires (secours catholique, le lien et la croix rouge).

Des bons SUPER U de 25 € sont aussi attribués pour l'achat de produits frais.

Carnet de 100 bons pour l'année.

Cantine 3.10 € le repas : la prise en charge varie suivant la situation familiale, pour une durée de 1 à 3 mois.

Centre de loisirs, plus périscolaire : Là aussi, la prise en charge varie selon la situation familiale.

Aides à l'installation de prothèses dentaires et auditives ainsi que pour les lunettes d'un montant de 300,00 € par an, si la personne ne rentre pas dans le cadre de la complémentaire santé solidaire.

Montant à ne pas dépasser :

Une personne 1 143,00€ et pour 2 personnes 1270,75€ par mois.

Aide hospitalisation non remboursée 200,00 €.

Dépenses 2025 : **16 480,87 €**

Prévisions 2026 : **24 310,00 €**

Montant total des dépenses de gestion courante 2026 : 42 000,00 €

Toutes les aides sont accordées sur dossier

Les justificatifs de ressources et de dépenses nous permettent de calculer si la personne peut prétendre à une aide en calculant son coefficient :

Ressources- Dépense = Reste à vivre : par le Nbre de personne = Coefficient

Il est aussi pris en compte le changement de situation familiale, divorce, chômage, santé et décès.

Les recettes de fonctionnement :

Les recettes principales de fonctionnement du CCAS proviennent des subventions de la commune et du département, ainsi que de la vente des concessions funéraires.

70311 - Le CCAS perçoit un versement de 30% de la redevance par la commune, sur les concessions du cimetière et du columbarium.

Recettes 2025 : **1 078,00 €**

Prévisions 2026 : **525,65€**

7473 - Subventions départementales

ADPA (Allocation départementale personnalisée à l'autonomie)
Financement 12.20 € par dossier.

Recettes 2025 : **1 037,00 €**

Prévisions 2026 : **400,00 €**

757361- Subvention communale

Recettes 2025 : 25 000,00 €

Prévisions 2026 : **25 000,00 €**

Montant total des Recettes 2026 : **42 000,00 €**

Les deux sections sont équilibrées en dépenses et en recettes.

Missions affectées au CCAS

Nous aidons à l'élaboration de divers dossiers :

- CAF, APA (aide personnalisée à l'autonomie), MDPH CSS (complémentaire santé solidaire) qui permettent l'accès aux soins, aux prothèses dentaires et auditives ainsi qu'aux lunettes, sans avance de frais
- Dossier d'Aide alimentaire concernant les enfants qui n'ont pas les ressources nécessaires pour placer leurs parents en établissements spécialisés ou EPHAD (prise en charge par le département de Vaucluse)
- Surendettement (Gestion Banque de France)
- Retraite et réversion.
- Demande de logements sociaux.

Nos actions :

Nous essayons d'aider et de faire un suivi régulier (appels téléphoniques) pour prendre des nouvelles des personnes âgées vulnérables en cas de canicule ou de grand froid et noter éventuellement leurs besoins et leurs attentes. Nous établissons et actualisons la liste des personnes qui se déclarent vulnérables pour les services préfectoraux.

Nous participons auprès de l'**EPHAD** à des animations, et aux colis de Noël.

Nous travaillons avec la **Mission Locale**, qui s'adresse aux jeunes jusqu'à l'âge de 25 ans. La permanence se tient le mardi matin sur rendez-vous (Insertion professionnelle, stage, formation et aide financière pour le permis).

Le Club des amis de Piolenc :

En 2025, le club a augmenté le nombre de ses participants qui atteint 30 personnes environ. Il est subventionné par la commune à hauteur de 500 €.

Ce club les amis de Piolenc est gratuit et ouvert à tous, les mercredis de 13h30 à 17h30.

Cette aide financière nous permet d'effectuer des animations, des lotos, des concours de boules, de scrabble et autres.

Le CCAS organise en outre 5 sorties par an (journées découvertes en car) en février, avril, juin, septembre et novembre.

Une aide de 15,00 € est prise en charge par le CCAS pour chaque voyage et par Piolénçois.

Ateliers :

En partenariat avec l'ASEPT PACA financé par les caisses de retraite, nous allons pour 2026 programmer différents ateliers gratuits.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400919-20260209-026-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2026
Publication : 12/02/2026

Pour l'autorité compétente par délégation, le Président, Louis DRIEY



Centre Communal
d'Action Sociale
(CCAS)
Le Président